

Placer la durabilité au cœur de la stratégie

Notre structure de gouvernance de la durabilité (depuis 2024)

Confédération/
DETEC
Art.87 Cst./LA/PSIA

Conseil d'Etat
LAIG/Convention d'objectifs

- Surveille les risques et opportunités ESG
- Supervise les questions liées à la durabilité et surveille les progrès
- Approuve et porte la Stratégie de durabilité
- Approuve annuellement le Rapport de durabilité

Conseil d'administration
Art. 964c CO
Fréquence: au besoin, selon ODJ

- Gère les risques et opportunités ESG
- Propose et soutient la Stratégie de durabilité
- Valide les plans d'actions liés à la durabilité, suit et encourage les progrès
- Etablit un Comité ESG opérationnel
- Préavise annuellement le contenu du rapport extra-financier

Direction générale
Fréquence: au besoin, selon ODJ

- Relaie et/ou coordonne la mise en oeuvre des plans d'action
- Rédige les rapports extra-financiers et participe aux audits ESG
- Met à jour les données de performances ESG

Comité ESG
Présidé par la Responsable durabilité

- Coordonne l'ensemble des aspects RSE en collaboration avec les directions et services

Pôle durabilité